

**Documents à fournir pour l'importation d'un véhicule neuf ou d'occasion  
France-Réunion**

*A la prise en charge de votre véhicule en métropole*

- ✓ Carte grise originale du véhicule ou certificat d'immatriculation provisoire
- ✓ Certificat de cession le cas échéant
- ✓ Certificat de situation administrative du véhicule (téléchargeable gratuitement sur internet à cette adresse : [https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/csa\\_retour\\_dem\\_certificat](https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/csa_retour_dem_certificat) ou à retirer en préfecture)
- ✓ Copie de pièce d'identité (même nom que sur la carte grise)
- ✓ Pour un véhicule acheté auprès d'un professionnel : Facture d'achat
- ✓ Pour un véhicule acheté auprès d'un particulier : Cote Argus à retirer sur le site « La centrale.fr » ou « l'Argus.fr »

**PS : Si votre véhicule n'était pas immatriculé en France avant son importation à la Réunion, nous contacter au préalable pour obtenir la liste des documents nécessaires.**

*Avant l'arrivée de votre véhicule à la Réunion*

- ✓ Justificatif de domicile (Facture récente à votre nom par exemple)